



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Mesdames et Messieurs les formatrices et
formateurs de mathématiques – physique-chimie

S/c de Mesdames et Messieurs les directrices et
directeurs de CFA

Besançon, le 18 septembre 2017

Objet : lettre de rentrée 2017

Rectorat

Inspection de l'Éducation nationale
Enseignement Général

Dossier suivi par

Fabrice PEYROT
IEN mathématiques – physique-chimie
Doyen du collège des IEN ET-EG-IO

Mél.
fabrice.peyrot@ac-besancon.fr

Mél. secrétariat
ce.i.en.eteg@ac-besancon.fr

Téléphone
03 81 65 74 51

10 rue de la Convention
25030 Besançon
cedex

Cette lettre me donne l'occasion de vous informer en cette période de rentrée scolaire.

Le site disciplinaire académique¹ complète cette lettre, qui ne peut être exhaustive, et présente des actualités et ressources qui concernent les mathématiques – physique-chimie et qui peuvent vous aider dans votre réflexion personnelle et vous permettre d'interroger individuellement et collectivement vos pratiques professionnelles.

Ces réflexions et interrogations pourront également avoir lieu à l'occasion des journées de formation qui sont organisées dans le cadre du Fonds régional d'amélioration de la qualité de l'apprentissage (FRAQAPP). Les centres de formation d'apprentis (CFA) de l'académie sont destinataires des informations sur le FRAQAPP.

Les réunions et visites d'accompagnement que je pourrai conduire dans les CFA de l'académie me permettront de faire le point sur l'enseignement des mathématiques et de la physique-chimie dans vos classes, pour ce qui concerne la formation et l'évaluation. L'utilisation de la grille nationale d'évaluation et, plus généralement, l'évaluation par compétences feront encore partie de mes champs d'observation privilégiés.

Des réunions et visites pourront également être conduites par les quatre professeurs chargés de mission suivants : Cassandre LE MAUFF, Line MENECHIER, Céline PONCET et Alexis RUIZ, respectivement en poste aux lycées « Pré Saint-Sauveur » de Saint-Claude, « Jacques Duhamel » de Dole, « Jules Haag » de Besançon et « Denis Diderot » de Bavilliers.

J'attire une nouvelle fois votre attention sur les arrêtés suivants, qui ont déjà été présentés sur le site internet précité :

- l'arrêté du 11 juillet 2016², relatif aux épreuves du diplôme intermédiaire passées dans les classes préparatoires au baccalauréat professionnel, qui a entraîné la fin des évaluations certificatives en classe de seconde professionnelle dès septembre 2016 (où aucune modification n'était apportée aux autres évaluations certificatives) pour les candidats soumis au contrôle en cours de formation ; pour ces mêmes candidats, les évaluations certificatives du diplôme intermédiaire (CAP et BEP) doivent avoir lieu en première professionnelle à compter de cette année scolaire : dans chaque valence, une situation d'évaluation sera proposée pendant quarante-cinq minutes environ et sera notée sur 20 ;
- l'arrêté du 8 février 2016, spécifique aux nouveaux programmes des enseignements généraux des classes préparatoires au brevet professionnel, qui est entré en vigueur en septembre 2016 ;
- l'arrêté du 3 mars 2016 qui précise les nouvelles unités qui ont été créées pour le brevet professionnel et fournit les définitions des épreuves correspondantes.



Les deux derniers arrêtés sont présentés sur le site disciplinaire académique³, avec la liste des spécialités de brevet professionnel qui sont concernées dans l'académie et des exemples de situations d'évaluation certificative à compter de la session 2018.

Un bilan des résultats de certains examens sera prochainement adressé à tous les CFA.

2/2

Restant à votre écoute pour vous accompagner dans votre mission éducative, je vous souhaite, ainsi qu'à vos apprentis, une excellente année scolaire 2017-2018.

L'inspecteur de l'éducation nationale

Fabrice PEYROT

¹ Site disciplinaire académique : <http://maths-physique-chimie-lp.ac-besancon.fr/>

² Arrêté du 11 juillet 2016 (JORF n°0176 du 30 juillet 2016) :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032948998&dateTexte=&categorieLien=id>

³ Partie concernée sur le site disciplinaire académique : <http://maths-physique-chimie-lp.ac-besancon.fr/ressources/par-classe/bp/programmes/>